

OBJET : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA GESTION 2021

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	24
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2021-239

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Jean-François VIGIER

Commune de Bures-sur-Yvette

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BAZILE

**OBJET : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA
GESTION 2021**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 relatif aux compétences exercées par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU l'arrêté préfectoral approuvant le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 ;

VU l'article L.851-1 du Code de la sécurité sociale ;

VU le projet de convention conclu entre l'Etat et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en application de l'article L.851-1 du Code de la sécurité sociale pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage des Ulis, de Villebon sur Yvette, de Chilly-Mazarin, de Saullx-les-Chartreux, de Verrières le Buisson, de la Ville du Bois et de Marcoussis ;

CONSIDERANT la nécessité de conventionner avec l'Etat pour bénéficier de l'aide financière dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2), destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement des aires d'accueil ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n° 1 « PLH et Logement – Politique de la ville - Gens du voyage » du 13 septembre 2021 ;

Délibération n° 2021-239

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. AUTORISE le Président à signer la convention conclue entre l'Etat et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en application de l'article L.851-1 du Code de la sécurité sociale pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage 2021, ainsi que tous les documents qui s'y affèrent.
2. SOLLICITE auprès de l'Etat les subventions de fonctionnement au taux maximum pouvant être allouées pour la gestion des aires des gens du voyage.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau
G. de Lasteurie
Grégoire de LASTEURIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEURIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922 - 1mc 136214-DE
Date AR Préfecture : 29/09/2021

– Affichée / Publiée le : **28 SEP. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr